

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**09 avril 2015**  
**Procès-verbal**

**Membres titulaires présents :**

Mesdames IDIER Chantal, BOUCHER-PILARD Maryse, SWISTEK Florence, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, LELIEVRE Dominique, HUGUET Séverine, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, MONNEREAU Françoise et DUMONTET Jocelyne. Messieurs MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, MEURAILLON André, DELATTE Benoît, GUERN Joël, CHATELLIER Dominique, PROVOST Jean-Jacques, MAURICE Jacky, ARSICAUD Jean-Marie, SALLEE Jean-Philippe, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, SAUMON Gérard, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, BONNAUD Pascal, CHABOT Jacques, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, de CASTELBAJAC Dominique, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick, DUBROCA Allain, FAVREAU Patrick, GOHIN Christian et HUGUES Jacky.

**Membres suppléants présents :**

Mesdames IMBERT Pascale, MONTAUT Martine et MARTINEAU Françoise. Messieurs GIRARD Guy, PRISSET Christian, CHAPUZET Jean-Paul, GALLAIS Denis, GUILLON Jean-Jacques, CHABOT Jean-Michel, PETIT Bernard, NEBOUT Franck, BUFFARD Georges, RAUTUREAU Jean-Michel et FAURE Jean-Marie.

**Etaient excusés :**

Mesdames GARD Patricia, GOUFFRANT Marie-Hélène, GENDRINEAU Laurence, PARIS Marie-Nicole et BELLOT Marie-Claude. Messieurs MARRAUD Jean-Luc, BLUTEAU Jacky, HERAULT Gabriel et HILAIRET Joël.

**Assistaient à la séance :**

Mesdames BUTAUD Laurence (trésorière), DUBUC Stéphanie et IDIER Stéphanie. Monsieur LATOUR Arnaud.

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et laisse la parole à Monsieur le Maire de Blanzac qui félicite Madame Lagarde et Monsieur Chabot pour leur élection au Conseil Départemental et souhaite également la bienvenue à l'assemblée.

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Maryse Boucher-Pilard se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

## ***Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2015.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Décisions du Président.***

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises entre le 14 février et le 24 mars 2015, en précisant qu'elles ont été classées par thématique pour davantage de lisibilité.

### ***Marchés publics passés en procédure adaptée.***

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente ensuite Madame Clotilde Noutaïs, nouvelle directrice adjointe en charge du service aménagement. Il précise qu'elle a également été recrutée pour assurer la direction du service technique de la CdC.

Il laisse la parole à Madame Noutaïs qui complète en indiquant qu'elle a également en charge le Service Public d'Assainissement Non Collectif et l'urbanisme. Elle remercie les élus pour leur confiance et indique qu'elle les rencontrera prochainement.

### ***Approbation des comptes de gestion 2014 du receveur et des comptes administratifs de la CdC4B***

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Trésorière de Barbezieux, Madame Butaud, afin qu'elle présente les comptes de gestion et comptes administratifs 2014 (Voir la présentation mise en ligne sur le site [www.cdc4b.com](http://www.cdc4b.com)).

Monsieur Gohin demande pourquoi il y a une telle différence entre les produits de la taxe d'habitation et les produits de la taxe foncière.

Madame Butaud indique qu'une des raisons est la non-imposition des locataires sur le foncier bâti.

Monsieur Boutin complète en précisant que le taux des deux taxes n'est pas identique.

Monsieur Boutin demande si un estimatif des attributions de compensation a été fait au regard du coût du service scolaire aujourd'hui.

Monsieur le Président répond que ce coût n'est pas encore connu et qu'il y a effectivement ce travail à mener dans le cadre de la révision des attributions de compensation.

Monsieur Gohin demande s'il est possible de comparer le coût du service scolaire en gestion communale de celui en gestion intercommunale.

Monsieur le Président indique que cela sera fait prochainement, mais qu'il faut comparer à compétence égale.

En synthèse, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2014, il était prévu de réaliser un excédent de 1 000 000 €. Les résultats laissent apparaître un excédent supérieur, à 1 300 000 €. L'objectif a été atteint et même dépassé.

Monsieur le Président est convié à sortir de la salle au moment du vote.

Monsieur Decelle, doyen de l'Assemblée présente la délibération.

*Les membres du Conseil approuvent les comptes de gestion 2014 et les comptes administratifs 2014 à l'unanimité.*

### ***Fixation du taux moyen pondéré de Cotisation Foncière économique 2015***

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent les délibérations à l'unanimité.*

### **Fixation du taux moyen pondéré de taxe d'Habitation 2015**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent les délibérations à l'unanimité.*

### **Fixation du taux moyen pondéré de Taxe sur le Foncier Bâti 2015**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent les délibérations à l'unanimité.*

### **Fixation du taux moyen pondéré de Taxe sur le Foncier Non bâti 2015**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent les délibérations à l'unanimité.*

### **Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur Boutin indique que la fiscalité déchets (TEOM) a augmenté de 30 % dans les communes de l'ex CdC3B sur les dernières années. Ceci était dû au passage de la communauté de communes de la fiscalité additionnelle à la TPU et qu'une partie de la fiscalité économique permettait de prendre en charge le coût du service déchets. A ce jour une partie des contribuables de la CdC4B paient 500 000 € de plus. Dans le même temps les communes auraient dû diminuer les taux de fiscalité ménage, ce qui n'a pas toujours été le cas.

M. Boutin explique dans le détail l'impact de cette décision sur la hausse de la fiscalité pour les ménages d'une partie du territoire et considère cette pression fiscale comme non acceptable.

Monsieur le Président lui signifie à nouveau son désaccord, et évoque que cette discussion a lieu chaque année, qu'ils seront toujours en perpétuel désaccord, et qu'il ne partage toujours pas son point de vue.

Après échange entre Monsieur Boutin et Monsieur le Président, ils conviennent que cette évolution a été votée par le conseil communautaire chaque année et que l'on ne peut constater la situation.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Présentation du budget primitif 2015 et des budgets annexes**

Monsieur le Président et Madame Dubuc présentent le budget primitif et les budgets annexes.

En synthèse, il est prévu :

- En fonctionnement, une baisse des dotations, une augmentation des charges de personnel de 7%, notamment au service scolaire, et une augmentation des charges à caractère général, notamment en raison des TAP et de la réouverture du château qui va engendrer le paiement de fluides qui n'avaient plus lieu d'être pendant les travaux.
- En investissement, sont inscrites les dépenses en lien avec la fin des travaux du château et des écoles, ainsi que celles qui concernent la maîtrise d'œuvre du projet piscine et siège.

Monsieur le Président ajoute qu'avec l'ensemble de ces contraintes, le budget sera équivalent en dépenses à celui de l'an passé.

Monsieur le Président explique que l'augmentation de la CFE est en partie due à l'effet des bases LGV.

Monsieur Gohin demande si cela sera reversé aux communes concernées et sous quelle forme.

Monsieur le Président indique que non, car c'est le même cas de figure qu'une entreprise classique venue s'implanter sur le territoire.

Monsieur Favreau estime qu'il s'agit encore une fois d'un manque de solidarité de la CdC4B envers les communes.

Monsieur Boutin avoue être surpris du fait que le FPIC ne soit pas voté avant le BP.

Monsieur le Président répond qu'il avait été indiqué, lors du débat d'orientations budgétaires, que le FPIC serait inscrit en totalité. Ce sont les membres de la commission administration, finances, personnel et du bureau qui ont proposé ce montage. Si le FPIC n'est pas conservé en totalité, il faudra faire une décision modificative.

Monsieur Boutin reformule sa remarque en précisant que c'est l'ordre de présentation des deux votes qui l'interpelle.

Monsieur le Président indique qu'il ne voit pas comment procéder autrement puisque, dans l'éventualité où le FPIC ne serait pas conservé en totalité, on ne pourra pas modifier le budget en cours de séance.

Monsieur Boutin estime qu'il aurait été plus judicieux de ne pas inscrire le FPIC en totalité.

*Les membres du conseil approuvent le budget primitif 2015 et ses budgets annexes à l'unanimité. 1 abstention.*

### **Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur Gohin demande le droit de vote à bulletin secret de façon démocratique.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si d'autres conseillers souhaitent également ce mode de scrutin.

Quelques-uns y sont effectivement favorables, d'autres souhaitent un vote à main levée.

Monsieur le Président accorde le vote à bulletin secret en soulignant que selon les règles de démocratie, il faudrait que le 1/3 des membres présents en fasse la demande, ce qui n'est pas le cas.

*Les membres du conseil refusent la répartition dérogatoire du FPIC (Pour : 32 – Contre : 20 - abstentions : 2) et adoptent les règles de droit commun.*

### **Reversement aux locataires d'un montant trop perçu sur l'année 2014**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Reversement d'une part de la fiscalité économique 2014 à la CdC Tude et Dronne**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Annulation de titres liés à la restauration scolaire**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Modification des statuts du Syndicat mixte de la fourrière**

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Création d'un service commun « ressources humaines » Ville de Barbezieux/CdC4B**

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Monsieur Maudet demande si cela concerne le courrier qu'avait reçu la commune de Brossac.

Madame la Vice-Présidente confirme, en précisant que les communes de Baignes et Blanzac avait également été consultées et, tout comme la commune de Brossac, elles n'ont pas souhaité y adhérer.

Monsieur le Président précise que la création de ce service ne signifie pas que la CdC va mutualiser avec toutes les communes. Il n'y a aucune obligation réglementaire dans le cas présent. Il évoque l'intérêt financier que ce service peut apporter à la CdC et à la Ville, en optimisant les ressources, plutôt que d'avoir deux services ressources humaines

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Présentation du tableau des effectifs.**

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Signature d'une convention cadre et d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Président informe que l'Etablissement Public Foncier travaillait auparavant sur de gros projets urbains ou péri urbains. Depuis quelques temps, il intervient également sur les territoires et les petits projets. Il ne faut pas hésiter à les contacter.

Monsieur le Vice-Président complète en indiquant que la commune sollicite l'Etablissement Public Foncier qui s'occupe ensuite de toutes les démarches.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Vente d'un terrain sur la commune de Touvérac**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Vente de terrains sur le parc d'activités économiques de Plaisance**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Acceptation d'un don de matériel informatique de l'école primaire de Baignes**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Détermination du coût moyen par élève scolarisé en maternelle et en primaire**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Adhésion au groupement de commandes du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de services de transport scolaire**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Marchés de rénovation des ailes Nord et Ouest du château de Barbezieux : avenants en plus et moins-value et avenants de prolongation de délais**

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la culture présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Tarifification des visites patrimoine « Couleur pays »**

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la culture présente la délibération.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

**Questions diverses**

Monsieur Faure demande si le territoire a été élu au programme Leader.  
Monsieur le Président indique que la réponse sera donnée fin avril. Si la réponse est négative, la Communauté de Communes sera présentée une seconde fois en septembre, mais il vaudrait mieux avoir un accord dès le départ.

Fin de la séance à 21h40.

Maryse BOUCHER-PILARD  
Secrétaire de séance